

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 14 mars 2019 maintenant dans un grade et un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1907817A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. André-Maurice Lasserre (NIGEND: 374596 - NLS: 8122220 - NID: 0265040182) est maintenu au grade de capitaine, en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi d'ingénieur pédagogique, chef de projet «enseignement à distance» et chef de la section ingénierie pédagogique au sein du centre de production multimédia de la gendarmerie nationale à Limoges (87), pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA